



ESI Angers

ESI Rennes

ESI Tours

ESI Nantes Marsauderies ESI Nantes Lotz - Cossé

Mail : DiSi-ouest@cgt.fr

site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

Comité Technique du 01/04/2014

Ce CT avait pour ordre du jour uniquement le projet de déménagement de l'ESI de Nantes Lotz-Cossé et les questions diverses. Vous trouverez ci-joint la déclaration liminaire.

Déménagement de l'ESI de Nantes Lotz-Cossé

La CGT a rappelé les raisons de son opposition au projet de déménagement.

Il apparaît que finalement, **en cas de déménagement**, l'hypothèse privilégiée serait une installation de l'assistance au Kansas ... alors que les agents concernés ont exprimé le souhait, si le déménagement au nord de Nantes leur est imposé, d'une installation sur le site des Marsauderies (plus adapté pour les déchargements de matériels) !

M. Bellanger a affirmé qu'il ne s'agit pas par cette opération de préparer la fusion des ESI nantais. Il s'est dit prêt à des aménagements horaires à la marge pour les quelques collègues dont la situation serait la plus délicate suite au déménagement de l'ESI.

La CGT et l'ensemble des organisations syndicales ont voté contre le projet.

La DiSi remontera d'ici quelques semaines un dossier complet à la centrale qui décidera de l'opportunité de déménager – ou non.

Avenir de l'ESI de Rennes

L'arrêt définitif du SI paye est confirmé. Les SI infocentre et référentiels sont maintenus, mais la charge de travail resterait limitée.

Selon les propos de M. Bellanger, l'avenir de l'ESI est sa préoccupation prioritaire. L'administration centrale travaille sur une solution pour ces collègues, et le DiSi doit lui laisser la primeur de l'annonce – qu'il souhaite rapide.

Il a indiqué que la réinternalisation de missions était une piste potentielle pour trouver des activités à l'ESI. La CGT qui a toujours contesté l'externalisation des missions se félicite de cette orientation, et déplore par ailleurs qu'une partie de la réécriture de l'application Paye se fasse par le secteur privé.

Certains ESI pourraient voir des missions transférées à Rennes. Que Tours se rassure, l'exploitation Paye ne serait pas concernée d'après M. Bellanger ! La CGT n'appuiera pas le fait de déshabiller Paul pour habiller Pierre et inversement.

La chef d'ESI s'est dite attentive aux risques psycho-sociaux des collègues et a rappelé la disponibilité du médecin de prévention. FSUP a été saisi sur la possibilité de faciliter les mutations (demandes tardives et traitement différencié des mutations).

M. Bellanger a affirmé qu'il n'y aurait pas de mobilité forcée.

La CGT prend acte des recherches de la centrale. Elle exige une information très rapide des collègues.

Dans l'attente des informations de la centrale, M. Bellanger a affirmé soutenir les collègues qui ont refusé de travailler sur la finalisation de l'ONP. En revanche, dès la connaissance des nouvelles missions, il pourrait être demandé pour des raisons juridiques à ces collègues de reprendre ces travaux complémentaires.

La CGT s'investit pleinement sur ce dossier, au travers notamment de réunions au siège du syndicat national des militants des 9 DiSI, où la question ONP a été largement débattue et de réunions commune CGT DiSI Ouest, CGT Centrale et administration centrale qui ont décidé de s'adresser aux ministres.

Loi TEPA

La DiSI a reçu le 31 mars des informations de la centrale. Les régularisations pour les années 2009 à 2012 seront réalisées sur la paye d'avril (cotisations salariales remboursées et montant imposable corrigé).

Pour les années 2007 et 2008, la DiSI attend l'autorisation de la centrale de relever la prescription quadriennale. Tous les documents seront prêts, pour que la régularisation se fasse le cas échéant en juin. Les agents qui souhaiteraient des intérêts moratoires devront en faire la demande expresse quand les régularisations seront réalisées.

La CGT se félicite que ce dossier qu'elle porte depuis près de deux ans aboutisse enfin et reste à votre disposition pour toutes précisions complémentaires.

Nous remercions aussi le service RH de la DiSI pour son investissement dans un contexte de manque d'effectif criant.

Réduction d'effectifs par Direction

En réponse à notre déclaration liminaire, M. Bellanger a affirmé qu'il n'a aucune instruction quant à une réduction programmée d'emplois à la DiSI.

Il a par ailleurs indiqué concernant les cadres C que le service de l'ADO d'Angers était réaffirmé dans ses attributions au niveau national. Celui de Nantes pourrait en revanche faire face à des difficultés dans les années à venir du fait de la pyramide des âges.

Les élus et experts CGT au comité technique :

Nathalie Azevedo (Tours), Jean-Yves Detoc (Rennes), Yvic Kergroac'h (Nantes LC), Sandrine Teurtre (Rennes), Maryvonne Kerboeuf (Rennes), Marie-Christine Renaud (Nantes LC, experte), Camille Hoffmann (Nantes M, expert).